



## La CGT-PJJ Est a rencontré le directeur de la PJJ

La CGT-PJJ Grand-Est a demandé à rencontrer Mr DAUMAS, directeur de la PJJ à l'occasion de son déplacement en Alsace le mardi 20 septembre.

Le SNPES était également présent.

**La CGT-PJJ était représentée par** Aurore OUZZAN, Abdellatif DADOUCH, Didier FORT et Denis RAPENNE.

L'audience s'est déroulée à l'UEAJ de Strasbourg en présence du DIRPJJ Grand-Est, Mr SIMON et de Mr ZILLIOX (DTPJJ 68 et 67 par intérim).

Le débat s'est déroulé de manière courtoise mais sur un temps court, qui ne nous a pas permis d'aborder l'ensemble des sujets prévus, qu'il s'agisse des dossiers statutaires par exemple, de la mise en place de la plateforme de Nancy ou de la situation des services de milieu ouvert.

Sur beaucoup de sujets, les réponses sont restées très évasives ou renvoyant à des décisions politiques supérieures ( sous-entendu, c'est comme ça et on n'y peut rien). D'autres sujets n'ont pu être abordés que très rapidement.

Le DPJJ indique qu'après les élections professionnelles du 20 octobre, il souhaite entamer un dialogue en profondeur avec les OS, soit en bilatérale soit dans les organismes paritaires.

**Cette volonté d'attendre le lendemain des élections n'est pas spécialement rassurante : les annonces de mauvaises nouvelles seraient elles bloquées en attendant les élections ?**

Par ailleurs, il nous a indiqué que son objectif est de peser lors du débat de la LFI 2012 pour obtenir le meilleur budget possible.

**Les objectifs assignés à court terme à la PJJ sont : la transformation de 20 EPE publics en CEF et la réduction des délais de prise en charge des mesures de milieu ouvert**

*Sur la transformation des 20 EPE en CEF :* les moyens sont limités, on ne peut pas tout faire d'un coup : objectif entre 3 et 5 transformations en 2012. le souhait est de ne pas aller vers une démarche aveugle et systématique mais sur des choix qui aient du sens par rapport aux besoins à satisfaire. La région PACA est considérée comme déficitaire en place de CEF et sera particulièrement concernée par les transformations.

Dans le grand est , les besoins locaux sont globalement satisfaits. On est dans une logique de participation à l'effort national et de réponse aux besoins importants de l'Île de France.

**De ce fait, le DIRPJJ a proposé la transformation de l'EPE d'Eprenay en CEF. Ce choix a été validé par le DPJJ.**

La transformation pourrait intervenir en 2012 ou 2013. A la question de savoir d'où proviendront les postes pour passer de l'effectif d'un foyer classique à celui d'un CEF, nous n'avons pas obtenu la moindre réponse.

Nous pouvons avoir légitimement des craintes pour l'avenir des EPE de la région. Pour mémoire, pour transformer 2 EPE en CEF, il faut en fermer un troisième.

**Après Chaumont et Epinal, à qui le tour ???!**

### *Sur le temps de travail :*

Nous avons évoqué l'expérience en cours dans la région dans deux EPE pour réfléchir sur les emplois du temps des personnels en hébergement.

Au delà de cette expérience, nous faisons le constat de l'inadaptation et de l'illégalité des textes PJJ de 2001 par rapport au temps de travail (instruction ARTT et chartes des temps).

Sur un nombre important de points, ces textes sont aujourd'hui totalement illégaux et nous avons indiqué notre souhait d'une remise en conformité par rapport à la loi, dans le souci de réduire la pénibilité

Depuis la décision du conseil européen des droits sociaux sur le forfait jour, c'est pareil pour les personnels en article 10: le travail au forfait, sans limite horaire définie est illégal.

Par ailleurs, nous avons rappelé que le choix politique de concentrer dans un nombre de lieux restreint les mineurs les plus compliqués était en lui même générateur de violence, de ruptures, d'éloignements et de difficultés, tant pour les jeunes que pour les personnels. L'histoire de l'Education Surveillée, puis de la PJJ nous l'ont amplement démontré.

Sur le même sujet, le SNPES évoque également les difficultés liées aux déplacements liés aux transferts en soirée de mineurs en CEF ou en CER

Nous avons demandé l'ouverture de négociations officielles sur cette question pour remettre à plat les règles PJJ en matière de temps de travail. Le DPJJ s'est déclaré disposé à ouvrir ce chantier et indique son souhait que les règles relatives au temps de travail à la PJJ soit clairement établies et dans le respect du droit.

Notre organisation ressaisira prochainement le directeur par écrit de cette question, et si aucune avancée n'est possible, nous n'hésiterons pas à saisir les juridictions compétentes pour obtenir ce à quoi nous avons droit : le strict respect de la Loi.

### *Sur la Loi Mercier et le tribunal correctionnel des mineurs:*

Suite à une question d'un représentant du SNPES, le directeur a évoqué le tribunal correctionnel des mineurs. Il a évalué à 600 à 700 par an le nombre de mineurs concernés par cette nouvelle juridiction. A contrario, il a mis en avant la possibilité d'ajournement du prononcé de la peine comme une avancée plutôt positive.

### *Sur les conséquences du plan Fillon et sur le budget 2012:*

Le DPJJ s'est borné à nous indiquer que le plan Fillon concernait l'ensemble des services de l'Etat et qu'en terme de fonctionnement, le budget PJJ serait du même niveau que le budget définitif de 2011.

De fait, cela correspond à la poursuite du plan Fillon pour 2012.

Au niveau des postes, Mr DAUMAS nous a informé de la suppression de 40 postes supplémentaires en 2012, après 140 suppressions par an depuis trois ans. Soit dit en passant, ce faisant, le DPJJ a confirmé ce qu'avait dit la CGT-PJJ depuis trois ans !!

Au total, nous arriverons donc à 460 postes perdus depuis 2009 !

Nous n'avons obtenu aucune information sur les crédits de paiement pour les salaires et les charges sociales: dans la réalité, le nombre des suppressions de postes dépendra en fait de la masse salariale prévue au budget, il sera vraisemblablement beaucoup plus élevé.

Depuis cet été, les réductions de crédits pour les payes ont eu des conséquences importantes pour les agents non titulaires avec des non-renouvellements ou des contrats prolongés seulement jusqu'au 31 décembre 2011, sans visibilité pour la suite.

Concernant les investissements, la aussi, nous n'avons pas obtenu de chiffres précis; le DPJJ se félicitant d'une amélioration globale des locaux par rapport à il y a une dizaine d'années.

Pour notre part, nous avons indiqué que si effectivement on pouvait dresser le constat d'une certaine amélioration, il restait encore beaucoup à faire.

**Le DIRPJJ nous a indiqué que les travaux de l'EPE de Strasbourg allaient être engagés, dès cet automne pour plus de deux millions d'euros.** Il nous a indiqué qu'une réflexion allait être engagée pour permettre la poursuite de l'activité de l'EPE pendant les travaux.

Par ailleurs, il a confirmé l'avancement du dossier concernant le relogement du STEMMO d'EPINAL.

### *Sur la mise en place d'une Loi d'Orientation et de Programmation pour la justice :*

Suite à l'annonce par le Président de la République de la mise en place d'une nouvelle LOPJ, notamment pour lancer la création de 30.000 places de prison supplémentaires d'ici 2017, nous avons questionné le directeur sur les conséquences pour la PJJ de ce projet de Loi. Nous n'avons obtenu aucune réponse précise; le directeur se bornant à nous indiquer qu'il y travaillerait prochainement avec le cabinet du Garde des Sceaux.

### *Sur la situation des agents non titulaires :*

Nous avons relevé que de nombreux postes occupés par des agents non titulaires, ne sont pas proposés lors des concours. Ainsi, même lorsque les agents en question passent les concours et les réussissent, ils ne peuvent postuler sur les postes en question et sont obligés de muter sur des services éloignés.

Face à cette situation, beaucoup préfèrent quitter la PJJ.

Cela représente une perte de compétence pour la PJJ en général et pour les services concernés en particulier, surtout dans une région où les non-titulaires représentent près de 20 % des personnels.

Nous avons obtenu peu de réponses sur ce point, le DPJJ renvoyant aux règles de la Fonction Publique.

La solution est pourtant simple, il suffirait d'offrir un nombre de postes suffisants au concours !!

### *Sur la situation de la région Champagne-Ardenne :*

Le DPJJ nous a confirmé que la Champagne-Ardenne restait rattachée au Grand-Est.

Sur ce sujet, nous rappellerons simplement qu'à terme la RGPP prévoit le rattachement de la Champagne-Ardenne à la région Centre et à la DIR de Dijon, qui vient de rouvrir après avoir été transférée deux ans avant à Orléans. Espérons que si un jour, cela doit encore changer, il sera fait un peu plus de cas des personnels concernés .

### *Sur les arrêtés individuels d'affectation :*

Nous avons rappelé au DPJJ notre revendication de voir les personnels de la PJJ de la région Grand-Est affectés de manière conforme sur les services existants.

Nous avons dénoncé la confusion actuelle, où des personnels sont affectés sur des services qui n'existent plus ou qui ont été déjà restructurées deux fois en trois ans.

Le directeur a été très attentif à cette question.

Le droit élémentaire d'un personnel, c'est de savoir où il travaille et sur quelle fonction !!

Nous ne sommes pas des pièces d'un Meccano, qu'on démonte et qu'on remonte à volonté !

Nous avons demandé l'affectation de chacun des personnels de la DIR sur la base d'une affectation dans les unités éducatives, dans le respect des résidences administratives antérieures.

Par ailleurs, nous avons indiqué le souhait de voir maintenues les antennes de proximité, qui permettent de tenir compte des réalités géographiques et des distances.

Sur ce dernier point, le directeur s'est montré réservé, même s'il a semblé sur la fin entendre certains de nos arguments.

L'ensemble des personnels concernés par ces situations peuvent faire appel à la CGT pour être défendus au mieux.

**Sur toutes ces questions, la CGT-PJJ Est reste à votre disposition pour vous apporter à la fois l'information et l'aide pour faire valoir vos droits et porter des propositions alternatives pour la PJJ.**

**Tous ensemble, titulaires, agents contractuels, nous pouvons faire reculer l'administration et gagner des avancées réelles pour l'ensemble des personnels, pour les droits des mineurs et pour le respect de nos missions de service public.**

**CGT –PJJ** 263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex

Contacts : Alain DRU tel 01.48.18.87.64 - 06.33.33.02.50

Mail : [cgtpjj@yahoo.fr](mailto:cgtpjj@yahoo.fr)

Site internet : <http://www.cgtpjj.fr>

#### **Élus CGT au CTPR de la DIRPJJ GRAND-EST:**

Denis RAPENNE DIRPJJ Grand est – 03.83.40.86.17 - [denis.rapenne@laposte.net](mailto:denis.rapenne@laposte.net)

Marianne VAGNERON STEMO Besançon – 03.81.88.95.60

Didier FORT STEMO Mulhouse – 03.89.35.49.70

Olivier JUNG STEMO Strasbourg – 03.90.22.95.70

Guillaume RIGAUT UEMO Chalons en Champagne – 03.26.21.30.22

Martin ROUSSEL UEAJ STEMOI Nancy – 03.83.53.20.95

